

Compte-rendu du CoPil Natura 2000 des Tourbières de Clarens

11 octobre 2019 – 14h00 - Mairie de Clarens

Personnes présentes :

Cf. feuille de présence annexée

Ordre du jour :

- Informations sur Natura 2000 (financements européens, état ...) (DDT)
- Informations sur la convention pluriannuelle et la modification de la liste des membres du Copil (DDT)
- Bilan du PAEC (AREMIP)
- Point sur la création du sentier
- Arrivée d'un stagiaire BTS Gestion et Protection de la Nature
- Informations et questions diverses
- Visite sur site

Informations institutionnelles (DDT65)

Mme Dupriez Nathalie (responsable bureau biodiversité) et Mme Dejeanne Christelle (chargée de mission Natura 2000) prennent la suite respectivement de M. Garcia et M. Adisson.

Une réunion régionale des animateur.trices Natura 2000 se tiendra les 17 et 18 octobre à Leucate. Nathalie Lamande, la coordinatrice Natura 2000 régionale, présentera les dernières nouvelles de la prochaine programmation.

Une réunion départementale est prévue pour les sites de Hautes-Pyrénées en suivant, ceci afin notamment de rencontrer les animateurs, faire un point sur les animations dans les Hautes-Pyrénées et transmettre les informations. Pour la programmation 2020/2021, deux scénarios ont été envisagés :

<u>ler scénario</u>: estimer (<u>comme les années passées</u>) les besoins avec une animation couvrant la période du ler avril 2020 au 31 mars 2021 (animation/contrats/suivis/études).

<u>2ème scénario</u>: estimer les besoins (cf 1 er scénario) en rajoutant l'animation du 1 er avril 2021 au 31 décembre 2021 (sans rajouter de nouvelles études spécifiques ou actions particulières).

En 2020, le programme quinquennal prend fin. Il risque d'y avoir une année de transition avant la prochaine période qui commencerait en 2022, ce qui serait préjudiciable pour les finances des structures animatrices. Les services de l'Etat travaillent à amenuiser cette période de latence.

La convention pluriannuelle 2019/2020 de la tourbière de Clarens a bien été reçue en DDT. Elle est en cours d'instruction.

En ce qui concerne l'actualisation de la liste des membres du comité de pilotage, la DDT va poursuivre le travail débuté sur le sujet. S'il ne s'avère pas nécessaire de réunir les membres du COPIL ou qu'il n'est pas possible de traiter ce point dans le cadre d'un COPIL prévu par l'animateur, une consultation par mail sera faite auprès des membres actuels pour validation afin qu'un arrêté préfectoral modificatif puisse être pris.

▶ Bilan du PAEC (AREMIP)

(Cf. diaporama joint)

3 agriculteurs sont engagés pour 5 ans dans le PAEC (Programme agro-environnemental et climatique).

L'accompagnement et animation par l'AREMIP et la Chambre d'Agriculture, qui a également réalisé le diagnostic de terrain, s'est faite sur la période 2017-2018.

Il apparait que l'outil PAEC est peu adapté au site de la Tourbière de Clarens car les surfaces sont très petites et sont bloquantes car les projets Européens ont des surfaces minimum de prise en compte et également des montants minimum de subvention.

Il n'a pas été prévu de bilan du PAEC après les 5 années : l'animation devra donc prévoir des analyses de terrain, un bilan et une restitution.

Il serait également intéressant de communiquer sur ce que l'on peut faire ou pas sur les terres agricoles de la Tourbière et sur la zone Natura 2000 de manière générale.

Il est à noter qu'après 5 ans, la pratique est considérée comme acquise et qu'il ne sera pas possible de financer de nouveau les mêmes pratiques.

Point sur la création du sentier (ONF)

(Cf. diaporama joint)

Il est rappelé l'historique de la création de ce sentier pédagogique et les thèmes retenus.

Des photos du chantier sont présentées, de même que la gamme de mobiliers choisie ainsi que la charte graphique. Quelques illustrations de Fabrice Hibert, graphiste retenu lors du 2^{ème} marché, sont également présentées.

Il est noté que les messages des panneaux pédagogiques « doivent être compris par un enfant de 7 ans », pour être conforme au public cible choisi (scolaires, tout public,... principalement).

Il est indiqué qu'un entretien semi-annuel devra être réalisé : en effet, la végétation a déjà repris ses droits et le platelage disparait sous la molinie par endroit.

Il est aussi noté qu'un comité technique aura lieu avant la fin de l'année, notamment pour le choix final des visuels. M. Baratgin demande si des coupe-feux ont été prévus ? Car il y a cinquante ans la Tourbière a brulé. Il est indiqué que cela n'a pas été prévu mais M. Piaser posera la question des protections contre les écobuages sur le site au SDIS. La question du financement de ce projet a été posée. Pour rappel il y a eu deux phases :

- la première pour le débroussaillage, terrassement, fourniture et pose d'équipements (ponts, pas japonais, ...), financé à 80 % par le Programme « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire
- la deuxième pour la réalisation des illustrations, la fourniture et pose des panneaux et signalétique, financé à 40% par le Département des Hautes-Pyrénées, 15% par la Région Occitanie et 15 % par l'État (DETR)

 Des panneaux d'interdiction pour les vélos, chevaux, véhicules à moteurs, ... seront posés aux entrées du cœur de la Tourbière. Il sera étudié la possibilité de poser des chicanes sur ces entrées, ceci afin que seuls les piétons non motorisés puissent se rendre sur le site.

Arrivée d'un stagiaire BTS Gestion et Protection de la Nature

Kévin Daussat, étudiant en BTS Gestion et Protection de la Nature à la MFR Valrance de Saint-Sernin-sur-Rance (Aveyron).

Il est présent à la CCPL sur 3 périodes :

- Du 7 octobre au 1^{er} novembre
- Du 25 novembre au 29 novembre
- Du 20 janvier au 24 janvier

Pour son stage il doit réaliser des Situations Professionnelles Vécues (SPV). Il a choisi de travailler sur un suivi floristique et sur le suivi des mares. A ce titre il sera présent sur la tourbière pendant son stage.

Questions diverses

M. Baratgin demande à ce que ce soit son fils Jean-Michel, exploitant agricole, qui reçoive l'invitation aux COPILs.

Visite sur site

Lors de l'entretien du sentier, tout végétal coupé sur la zone tourbeuse devra être exporté. Les services techniques de la CCPL feront un passage d'entretien sur le platelage et sur des parties de chemins (à déterminer avec l'ONF). Pour l'entretien du sentier, il sera étudié la mise en place d'un contrat Natura 2000.

Pièces annexées au présent compte-rendu :

ANNEXE 1 : Présentation de l'AREMIP : « bilan du PAEC »

ANNEXE 2 : Présentation de l'ONF : « point sur le sentier »

ANNEXE 3 : Liste des membres du COPIL